



**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le six octobre deux-mille-vingt-deux à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 26/09/2022
Nombre de membres : 9
Quorum : 5
Nombre de membres présents : 7
Nombre de procuration : 0

MEMBRES PRESENTS :

| NOM | PRENOM | QUALITE | VILLE |
|-----------|-----------|--|-------------|
| SCHNEIDER | Elisabeth | Maire - Présidente du CCAS | BERGHEIM |
| ROLLI | Gabrielle | Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS | BERGHEIM |
| ANTONI | Sandrine | Conseillère Municipale - Membre du CCAS | BERGHEIM |
| HALBOUT | Sidonie | Adjointe au Maire - Membre du CCAS | BERGHEIM |
| DI CARLO | Delphine | Membre du CCAS | BERGHEIM |
| DUSSOURT | François | Membre du CCAS | RIBEAUVILLE |
| GENG | Viviane | Membre du CCAS | BERGHEIM |

ETAIT ABSENTE EXCUSEE ET NON REPRESENTEE :

Mme Marie-Antoinette BRENDEL, membre du CCAS

ETAIT ABSENT EXCUSE ET REPRESENTE :

Néant.

ETAIT ABSENT NON EXCUSE :

M. Jean-François HALLER, membre du CCAS

AUTRE PARTICIPANTE :

Mme Valérie DEJONGHE, secrétaire générale

AUTRE PARTICIPANTE EXCUSEE :

Mme Catherine VASQUEZ, assistante sociale du Centre Médico-Social

AUTRE PARTICIPANTE NON EXCUSEE :

Mme Estelle CHEBROUX, assistante sociale du Pôle Gérontologique

---oooOooo---

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022
2. Organisation de la fête des aînés
3. Attribution de secours exceptionnels
4. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente, ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 26 septembre 2022. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et passe ensuite à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

Le procès-verbal ne soulevant pas d'objection est approuvé à l'unanimité des voix.

2. ORGANISATION DE LA FETE DES AINES

Madame la Présidente rappelle que la fête des aînés est prévue **Dimanche le 20 novembre 2022**.

Vu la délibération n° 6.1 du 10/02/2022 portant sur l'organisation de la Fête des Aînés, le Conseil d'Administration prend note également que le projet d'organisation d'une sortie « repas-spectacle », en lieu et place de l'organisation d'un repas au CSC, est trop onéreux pour y réserver une suite favorable.

Pour information, il est rappelé que les personnes invitées, habituellement âgées de 70 ans et plus, se comptent à ce jour à 332.

Toutefois, dans le cadre de l'organisation de cette fête, Madame Sidonie HALBOUT, après un sondage mené auprès de la population et renseignements pris auprès des communes alentours, propose de modifier les critères d'âge à plus long terme des personnes invitées ainsi que l'âge retenu pour la remise d'un cadeau pour les personnes non inscrites au repas.

Cette proposition porte plus précisément sur le principe d'inviter, à partir de cette année, les personnes de 71 ans et plus, respectivement les années suivantes les 72, 73, 74 et 75 ans et plus, pour arriver à une liste d'invités de personnes de 75 ans et plus dans les années futures. D'autre part, elle porte sur la remise d'un cadeau pour les personnes de 80 ans et plus ainsi qu'un cadeau personnalisé pour toutes les personnes en EHPAD (pour un montant de l'ordre de 20 € - 22 €), non inscrites au repas.

Considérant ces nouvelles dispositions, il est proposé par ailleurs, d'améliorer et d'augmenter le budget « apéritif et repas » pour une somme de l'ordre de 28 € - 30 € par personne, comprenant *un amuse-bouche*, entrée, *trou normand par exemple*, plat, fromage, dessert, pain, tisane, café (crème), sucre, *mandarine par exemple*, et bredalas.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité l'ensemble de ces nouvelles propositions et dispositions.

Pour le repas, des devis seront sollicités auprès des restaurateurs de La Cour du Bailli ou de La Mosaïque de 68-Bergheim et du traiteur Les Saveurs de Willmann de 68-Ribeauvillé.

Pour mémoire, Mesdames Sidonie HALBOUT et Gabrielle ROLLI se chargent en général de mettre à disposition du restaurateur des percolateurs et des thermos.

En ce qui concerne l'achat du vin de table, il sera fait appel cette année au Domaine du Reichenberg pour le vin blanc, *précisant que le CCAS dispose désormais d'un stock de bouteilles de vin rouge de Courthézon*, en sus les petites fournitures pour l'apéritif, nappes, serviettes...

L'animation assurée par le musicien Monsieur Pascal LACOM, pour un cachet de 300 €, est confirmé.

Il est noté également que Madame Gabrielle ROLLI fournira en matériel, le mardi précédant cette fête, l'association « Les Joyeux Vignerons » pour l'assemblage de compositions décoratives pour les tables.

Par ailleurs, comme chaque année, le Conseil Municipal sera invité à préparer la salle, RDV est d'ores et déjà fixé au **vendredi 18 novembre à partir de 18 heures**, *précisant que les services techniques de la ville devront veiller à laisser un espace suffisamment large entre les tables et les chaises pour le passage du chariot.*

3. ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS

VU la délibération n° 3 du 16 juillet 2021 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière pour un montant maximum de 150 € par personne

Le Conseil d'Administration prend acte de l'attribution de secours exceptionnels, délivrés sous la forme de bons, établis comme suit :

- en mars et juin, 100 € d'achats alimentaires,
- en mai et juin dernier, 97.53 € d'achats alimentaires,
- en août dernier, 50.01 € de gasoil.

Nota : Monsieur François DUSSOURT communique le nom et le prénom d'une personne qui abuse volontairement des aides ponctuelles des CCAS du secteur, auquel cas il n'y a pas lieu de donner suite à une quelconque demande. Le secrétariat en prend bonne note.

4. POINTS DIVERS

4.1 Acceptation d'un don

La présidente informe du versement au CCAS d'un don d'un montant de 150 €, vivement remercié par courrier du 26/08/2022.

4.2 Dépenses imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »

Conformément à la réglementation en vigueur, la Présidente informe qu'il y a lieu d'adopter une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies ».

Elle propose donc de maintenir la prise en charge des dépenses suivantes au compte 6232 « Fêtes et cérémonies », dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens et services, objets et denrées ayant trait aux réunions, cérémonies, la fête annuelle des aînés...
- les frais de restauration et de transport lors de déplacements collectifs organisés afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions du CCAS
- les cadeaux offerts aux aînés lors de la fête annuelle
- les fleurs, bouquets..., les présents offerts à l'occasion de divers événements pour un montant maximum de 100 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
appelé à délibérer sur le projet de budget primitif,**

- **ACCEPTE** l'affectation des dépenses ci-dessus au compte 6232 dans la limite des crédits inscrits au budget
- **DIT** que l'attribution de cadeaux exceptionnels fera l'objet d'une décision du Conseil d'Administration au cas par cas, *hors contexte de la fête des aînés*
- **AUTORISE** la présidente à signer tout document découlant de cette décision, à engager et à procéder au mandatement desdites sommes

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

4.3 Collecte alimentaire

Le Conseil d'Administration note que Madame Odette BOPP se charge comme les années précédentes de l'organisation de la collecte pour la Banque Alimentaire, renouvelée cette année à l'Office de Tourisme de Bergheim (anciennement appelé Point D), le samedi 26 novembre 2022, de 9h à 14h non-stop. *Nota : concernant la distribution des flyers remis par Mme Odette BOPP, Sidonie HALBOUT propose d'y ajouter le programme du chemin des crèches et se charge de cette organisation. Le cas échéant, il pourrait être fait appel aux CMJ pour cette distribution.*

Par ailleurs, note que Monsieur DUSSOURT de la Conférence Caritative St Grégoire de Ribeauvillé et Environs recrute des bénévoles dans ce cadre pour une collecte au Leclerc de Ribeauvillé les vendredi 25 et samedi 26 novembre prochains (permanence de 2H). *Nota : un appel à bénévoles sera diffusé à cet effet.*

4.4 Modification des règles de publicité des actes à compter du 1^{er} juillet 2022

Le Conseil d'Administration,

- VU l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022
VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements
Sur rapport de la présidente :

La présidente rappelle au Conseil d'Administration que les actes pris par les communes, dont les CCAS, et syndicats (délibérations, décisions, arrêtés, ...) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités et syndicats, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Sur proposition de la Présidente,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** que la publicité des actes du CCAS se fera désormais sous la forme électronique sur le site internet de la commune
- **CHARGE** la présidente de la suite à y réserver et l'**AUTORISE** à signer tout acte à intervenir à cet effet

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

4.5 Plan Grand Froid

En cas de panne de chauffage, Madame Gabrielle ROLLI demande dans quelle mesure la commune pourrait envisager de proposer aux aînés un lieu pour se réchauffer, *notant que la commune pourra difficilement y répondre, concernée par cette même problématique le cas échéant.*

4.6 Collecte pour les animaux par le Conseil Municipal des Jeunes

Madame Sandrine ANTONI demande si la collecte pour les animaux organisée en février dernier par le Conseil Municipal des Jeunes sera reconduite, considérant qu'il y a de la demande. *Ce point sera inscrit dans le cadre d'une prochaine séance du Conseil Municipal des Jeunes, précisant que les élections pour l'installation des nouveaux jeunes élus auront lieu le 14 octobre prochain.* A suivre.

4.7 Repas de la Fraternité, organisée par la Conférence Caritative St Grégoire de Ribeauvillé et Environs

Monsieur François DUSSOURT informe que le Repas de la Fraternité, festif et convivial, aura lieu cette année le dimanche 20 novembre prochain, sur inscription et ouvert à toutes et à tous. *Le CCAS est appelé à contacter les personnes en difficultés ou face à la solitude préalablement à la délivrance des bons de repas pour les inviter vivement à y participer.*

4.8 Signalement d'une personne vulnérable

Le Conseil d'Administration prend acte des actions menées par la présidente suite à des comportements difficiles de 2 locataires. A ce sujet, Madame Delphine DI CARLO informe de la possibilité de lancer une procédure de signalement d'une situation ou d'une personne vulnérable.

---oooOooo---

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures 41 minutes.



La Présidente,
Elisabeth SCHNEIDER

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
C.C.A.S. DE BERGHEIM



**SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DU 06 OCTOBRE 2022**

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Maire - Présidente du CCAS, Gabrielle ROLLI, Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS, Sandrine ANTONI, Conseillère Municipale - Membre du CCAS, Sidonie HALBOUT, Adjointe au Maire - Membre du CCAS, Delphine DI CARLO, Membre du CCAS, Monsieur François DUSSOURT, Membre du CCAS et Madame Viviane GENG, Membre du CCAS.

LISTE DES DELIBERATIONS :

| N° | Délibération | Vote |
|-----|---|------------------------|
| 1. | Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2022 | Approuvé à l'unanimité |
| 2. | Organisation de la fête des aînés | Approuvé à l'unanimité |
| 3. | Attribution de secours exceptionnels | |
| 4. | Points divers | |
| 4.1 | Acceptation d'un don | |
| 4.2 | Dépenses imputées à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » | Approuvé à l'unanimité |
| 4.3 | Collecte alimentaire | |
| 4.4 | Modification des règles de publicité des actes à compter du 1 ^{er} juillet 2022 | Approuvé à l'unanimité |
| 4.5 | Plan Grand Froid | |
| 4.6 | Collecte pour les animaux par le Conseil Municipal des Jeunes | |
| 4.7 | Repas de la Fraternité, organisée par la Conférence Caritative St Grégoire de Ribeauvillé et Environs | |

Liste publiée et date de mise en ligne le 11/10/2022

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

